

Une société attentive aux personnes âgées

Suite à l'allongement de l'espérance de vie, nous assistons au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées.

Dans le souci généralisé de l'amélioration de la qualité de vie, il convient d'assurer aux personnes âgées une meilleure prise en considération de leurs attentes.

Garantir des choix à la personne âgée

Il nous semble essentiel de garantir la liberté de choix de la personne âgée.

Cette liberté doit pouvoir s'exercer à différents niveaux :

- 1) Choix entre le maintien à domicile et l'hébergement dans une institution, en passant par toutes les alternatives possibles (résidences-services, seniories, centres de soins de jour).

Si le choix se porte sur l'hébergement dans une institution, il faut permettre aux personnes âgées d'avoir accès à la maison de repos de leur choix, de pouvoir y vivre dans un cadre épanouissant, et à un prix raisonnable.

Le choix doit pouvoir s'effectuer selon la taille de l'institution, sa situation géographique, le type d'offre de soins qu'elle propose, son appartenance au secteur privé (associatif ou non-marchand à forme commerciale) ou au secteur public.

- 2) Choix entre prestataires de soins : soit proposés par l'institution, soit choisis par le résident.

Pour garantir ces choix, et assurer une diversité de l'offre en matière d'accueil, il faut favoriser la disponibilité des prestataires de soins indépendants (médecins, mais aussi kinés, infirmières, logopèdes, etc..) et l'investissement des gestionnaires de maisons de repos indépendants.

Pour garantir ces choix, il faut pouvoir proposer, au niveau communal, une information détaillée de toutes les possibilités existantes.

Privilégier la qualité

La qualité doit devenir un objectif prioritaire dans une perspective dynamique via un assouplissement des normes quantitatives et la mise en place d'un système d'accréditation, axé sur la qualité, tant au niveau de l'hôtellerie que des soins.

Une transparence et une simplification des prix et des suppléments, une meilleure lisibilité des factures sont indispensables.

Favoriser des formes alternatives d'accueil

Par ailleurs, si la maison de repos constitue la principale solution pour les personnes âgées dépendantes, il convient néanmoins de développer des structures d'accueil alternatives.

Ainsi, outre les résidences-services, les seniories et les centres de soins de jour, pourraient être créées des « *maisons de quartier* », habitations de petite taille, adaptées à la prise en charge de personnes âgées atteintes d'handicaps gérables globalement : certaines tâches y sont organisées de

Conseil du Mouvement du 09/02/04
« A tous les âges, de la vie en plus et en mieux »

façon communautaire et la personne peut ainsi rester dans son quartier et maintenir ses relations avec son milieu de vie habituel.

Autre alternative : la « *maison ouverte aux différentes générations* ». Il s'agit d'une résidence de type « seniorerie - garderie d'enfants - école de devoirs », où les aînés peuvent, en fonction de leurs capacités, assurer le rôle naturellement joué auparavant par les grands-parents.

Le MR propose de :

- ✓ Garantir aux candidats résidents le choix de leur maison de repos.
- ✓ Assurer une transparence et une simplification des prix et des suppléments, ainsi qu'une meilleure lisibilité des factures.
- ✓ Assurer l'offre de structures qui répondent à toutes les phases de l'évolution de l'état de santé de la personne âgée.
- ✓ Développer les structures d'accueil alternatives, intermédiaires entre le domicile et la maison de repos : résidences-services, seniories, centres de soins de jour, structures intergénérationnelles
- ✓ Favoriser fiscalement l'accueil des personnes âgées dans leur famille.
- ✓ Mettre en place un système d'information relatif à tous les services offerts aux personnes âgées, accessible via Internet, sous forme de brochures, ou via l'administration communale.
- ✓ Adapter la programmation à une répartition géographique répondant aux besoins réels et permettant d'assurer une proximité familiale, dans le respect de tous les réseaux de maisons de repos (secteur public et secteur privé, associatif ou non-marchand à forme commerciale).
- ✓ Adapter les normes de personnel aux besoins réels.
- ✓ Refuser de nouvelles normes que les pouvoirs publics n'auraient pas la capacité de financer (sous peine d'en faire supporter le coût par les résidents).
- ✓ Simplifier et harmoniser les normes régissant le secteur via des accords de coopération entre les différents niveaux de pouvoirs compétents.
- ✓ Mettre fin aux distorsions de concurrence entre les différents secteurs.
- ✓ Refuser la forfaitarisation des soins de kinésithérapie dans les maisons de repos (MRPA).